

COMMUNE DE BOLLWILLER
Département du Haut-Rhin

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2020**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JULIEN, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures 00.

*Nombre de
Conseillers élus :* 27

*Conseillers
en fonction :* 27

*Conseillers
présents :* 24

*Conseillers
excusés :* 1

Procurations : 2

Absents : 1

Etaient présents : Véronique WIGNO, Jean-Jacques ORIO, Bertrand MORGENTHALER, Dominique DEBENATH, Marie-Rose BELTZUNG, Daniel VONTHRON, Claudette PANCALLO, Stéphane FOMHOLTZ, Martine LAENG, Richard FUCHS (à partir de 21h35), Ginette CERDAN, Patrick MACIAG, Nathalie JUNCKER, Cynthia GERSTER, Graziella ALESCIO, Mélissa ZIMMERMANN, Pierre DOUSSELIN, Malika LEFEVRE, Solène WISS, Fernand HOLDER, Kilian FOITZIK, Jean-Luc GINDER, Jean-Jacques DEMOULIN
Excusé : Michel VECCHIATO
Absent : Valérie BOSCATO
Procurations :
Bryan GRAU à Dominique DEBENATH.
Richard FUCHS à Jean-Jacques ORIO (jusqu'à 21h35)

Mme Véronique WIGNO, adjointe au Maire, assistée de M. Jean GAUGLER, Directeur Général des Services, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2020
2. Mise à disposition d'un terrain communal pour l'exploitation d'un pylône
3. Bail avec Orange pour l'occupation d'un terrain privé communal
4. Avenant à la convention avec le Département pour les travaux rue de Staffelfelden
5. Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le Syndicat d'Electricité
6. Constitution d'une servitude avec ENEDIS
7. Cession d'un terrain communal Impasse de Verdun
8. Redevance d'occupation du domaine public
9. Budget annexe eau : Décision Modificative
10. Forêt communale : état prévisionnel des coupes et programme des travaux
11. Demande de subvention : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux
12. Commissions du Conseil Municipal

- 13. Création d'un poste d'attaché territorial
- 14. Communications
- 15. Divers

1) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 septembre 2020

Mme Cynthia GERSTER demande s'il est possible de louer la salle de la pêche pour une soirée durant le week-end car les services de la Mairie lui ont indiqué que cela n'était pas faisable.

M. le Maire lui répond que les réservations à la soirée sont réservées aux jours de la semaine.

Concernant le city stade, M. Jean-Luc GINDER indique qu'il a été saisi par des habitants d'autres communes qui effectivement constatent des problèmes de cohabitation sur ce type d'équipement.

M. Jean-Jacques DEMOULIN indique que, compte tenu de l'absence de la presse, il ne va pas tenir de propos liminaires.

Par contre, il demande que le compte rendu soit modifié car il n'a pas dit qu'il se réjouissait d'intégrer le Conseil Municipal.

Les membres présents confirment qu'il a bien tenu ces propos.

M. Jean-Luc GINDER demande que l'on retire le fait que Mme Valérie BOSCATO a dit que l'attitude de M. GINDER était intolérable. Il avait le droit de quitter la séance.

M. le Maire lui répond qu'il s'agit des propos de Mme BOSCATO et que vraisemblablement elle évoquait son attitude générale et non son départ.

Par ailleurs, comme M. Jean-Luc GINDER a quitté la séance, il demande que le compte rendu indique qu'il s'agit des membres « présents » qui ont voté et non d'un vote à l'unanimité.

M. le Maire lui précise que cette rédaction correspond au terme juridique à employer.

M. le Maire rejette la modification du compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention (Mme Dominique DEBENATH pour M. Bryan GRAU) et deux votes contre (M. Jean-Luc GINDER, M. Jean-Jacques DEMOULIN).

2) Mise à disposition d'un terrain communal pour l'exploitation d'un pylône

M. le Maire informe l'assemblée que la commune a conclu un contrat autorisant à occuper la surface de 60 m² sous la référence cadastrale section 11 n°58 avec la société ATC France pour lui permettre l'implantation d'un pylône et des équipements nécessaires à son exploitation.

Suite à des discussions avec la société ATC, il est proposé une réévaluation du loyer qui passerait de 2 906 € à 3 000 € par an (avec une indexation de 1% par an pour les loyers suivants).

Par ailleurs, suite à négociation, cette société propose le versement de 3 000 € à la signature de ce nouveau contrat.

Le bail s'achèvera en 2033.

M. Jean-Luc GINDER demande si on peut l'informer sur les équipements qui sont en place sur ce pylône.

M. le Maire lui indique que ces éléments seront communiqués.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (M. Pierre DOUSSELIN) :

- d'autoriser le Maire à signer le nouveau bail avec la société ATC France pour l'implantation d'un pylône sur la parcelle cadastrée section 11 n°58 pour un montant de 3 000 € (avec une indexation annuelle de 1%)
- de percevoir la somme de 3000 € dès la signature de la convention,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

M. Pierre DOUSSELIN précise qu'il s'est abstenu car il a des inquiétudes concernant les équipements.

M. le Maire rappelle que la commune a la possibilité de faire réaliser des mesures de champs magnétiques.

3) Bail avec la société Orange pour l'occupation d'un terrain privé communal

M. le Maire informe l'assemblée que la société Orange utilise le terrain cadastré section 11 n°58 pour l'implantation de ses équipements.

Suite à différentes discussions, il est proposé de fixer le nouveau montant du loyer à 2 164 € (contre 1 967 € actuellement) avec une indexation de 1%.

La durée de la convention est de 12 ans.

M. le Maire précise que la société Orange est réactive et il cite l'exemple d'un bruit émis par les équipements en place.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer le nouveau bail avec Orange pour l'implantation d'équipements sur la parcelle cadastrée section 11 n°58 pour un montant de 2 164 € (avec une indexation annuelle de 1%)
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

4) Avenant à la convention avec le Département pour les travaux rue de Staffelfelden

M. le Maire rappelle que la commune a conclu une convention avec le Département du Haut-Rhin concernant les travaux de voirie de la rue de Staffelfelden.

Suite à un élargissement du périmètre des travaux, la participation du Département va être augmentée de 22 077 € (160 000 € prévus initialement).

Il revient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention qui formalise cette augmentation de la participation départementale.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant avec le Département du Haut-Rhin concernant les travaux d'aménagement de la rue de Staffelfelden (RD 19),
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

5) Perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité par le Syndicat d'Electricité

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical du SEGR, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Syndicat de se substituer aux communes de plus de 2 000 habitants (population totale appréciée au 1^{er} janvier 2020) pour la perception de la TCFE.

Les avantages pour la commune de déléguer cette tâche au Syndicat sont :

- Aucune perte financière pour la commune, car elle continue de percevoir, trimestriellement, le même montant. Les frais de gestion (1%) fixés par le Syndicat sont identiques à ceux pratiqués par les fournisseurs d'électricité.
- La garantie de toucher les bons montants, grâce aux contrôles diligentés par le Syndicat. Si celui-ci constate l'absence de déclarations effectuées par les fournisseurs ou une erreur dans les montants versés, une procédure de rattrapage sera alors engagée.

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (M. Jean-Jacques ORIO) :

qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin est substitué à la commune de Bollwiller pour la perception de la TCFE sur son territoire.

6) Constitution d'une servitude avec ENEDIS

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction de 8 logements rue de l'Eglise, il convient de conclure avec ENEDIS une servitude de passage pour l'extension du réseau basse tension d'électricité.

La parcelle communale concernée est cadastrée section 08 n°22.

Il revient au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cet acte de servitude de passage

Mme Ginette CERDAN informe l'assemblée qu'elle a pu visiter ces logements et elle estime qu'il s'agit d'une réelle réussite.

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude de passage avec ENEDIS concernant la parcelle cadastrée section 08 n°22,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

7) Cession d'un terrain communal Impasse de Verdun

Par délibération du 11 février 2020 le conseil municipal a validé la cession à la société Axis Concept du terrain communal de 13,64 ares situé Impasse de Verdun pour la construction de 15 logements aidés.

Contrairement à ce qui était prévu initialement, l'acquéreur souhaite formaliser la vente par un acte notarié (et non un acte administratif).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce point.

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de vendre la parcelle cadastrée section 11 n°366/133 d'une superficie de 13,64 ares à AXIS CONCEPT (ou toute société qui s'y substituerait) au prix de 125 538 €,
- de passer l'acte en la forme notariée,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

8) Redevance d'occupation du domaine public/Caléo

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 13 octobre 2010, le conseil municipal a décidé d'instituer la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les canalisations de gaz posées dans le domaine communal.

Il revient au Conseil Municipal de fixer le montant de cette redevance sur la base de la formule de calcul adéquat : $(0,035 \text{ euros} \times L \text{ (longueur en mètres des canalisations publiques de la collectivité)}) + 100 \text{ euros} \times \text{coefficient de réactualisation}$

Pour l'année 2020 la valeur du coefficient de réactualisation est de 1,26 soit :

Redevance 2020 = $((0,035 \text{ euros} \times 12 422) + 100 \text{ euros}) \times 1,26 = 674 \text{ €}$

Mme Marie-Rose BELTZUNG demande à qui cette somme est versée.

M. le Maire lui répond que c'est la commune qui perçoit cette redevance.

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public de Caléo à 674 € pour l'année 2020,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

9) Budget annexe eau : Décision Modificative n°1

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter une modification au budget annexe eau.

Il rappelle par ailleurs que dans le cadre d'une convention avec M2A, la commune va continuer d'exercer la compétence eau.

M. Pierre DOUSSELIN souhaiterait savoir quelle est la répartition des rôles entre les différentes collectivités et SUEZ.

M. le Maire lui indique que le syndicat EBE (syndicat des eaux de Bollwiller et Environs) est en charge de la production de l'eau et la commune de la distribution. Cette partie est déléguée à l'entreprise SUEZ à travers une Délégation de Service Public.

M. le Maire présente la Décision Modificative à adopter :

Dépenses d'investissement :

Article 1641 Emprunts en euros : + 15 000 €

Article 21561 Service distribution d'eau : - 15 000 €

A la vue de ces éléments le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 du budget annexe eau,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

10) Forêt communale : état prévisionnel des coupes et programme des travaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Office National des Forêts (O.N.F.), chargé de la gestion de la forêt communale, présente le programme des travaux d'entretien prévus pour 2021.

Les dépenses de nettoyage et d'entretien et honoraires ONF, s'élèvent à 7 040 € HT (travaux sylvicoles, travaux d'infrastructure, travaux divers).

Le budget prévisionnel lié à la vente de bois permettrait de dégager 24 610 € de recettes nettes.

M. le Maire présente le plan des différentes parcelles gérées par l'ONF.

Il précise qu'il va prendre l'attache de l'ONF car il ne souhaite pas que l'ensemble des travaux se réalise. Il rappelle qu'il s'agit d'un programme estimatif mais qu'il n'est pas obligatoire de faire tous les travaux.

M. Bertrand MORGENTHALER demande s'il n'est pas envisageable de programmer les travaux sur plusieurs années sur les différentes parcelles.

M. le Maire lui répond que ça n'est pas le souhait de l'ONF mais qu'il va tenter de procéder de cette façon.

Mme Solène WISS demande si l'ONF va procéder à des coupes à blanc.

M. le Maire lui répond que cela ne serait pas souhaitable car on ne saurait pas quoi replanter. En effet, concernant la stratégie de gestion de la forêt il est nécessaire de tenir compte de la sécheresse qui a un impact négatif sur les forêts.

M. le Maire précise par ailleurs qu'une partie de la forêt communale est gérée au niveau de la chasse par M. LANDWERLIN mais il souhaite que la commune puisse exploiter le bois de cette partie.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux proposés par l'ONF
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

11) Demande de subvention : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière au niveau de la résidence d'Argenson.

Le coût des travaux s'élève à 55 000 € HT.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de la transition écologique (subvention de 20 à 40 %).

M. Jean-Luc GINDER demande si la commune souhaite toujours céder les bâtiments de la maison de retraite à l'association de gestion de la résidence d'Argenson.

M. le Maire lui rappelle que c'est cette association qui a souhaité acquérir ce bâtiment et que le conseil municipal a validé une cession pour un montant de 2 550 000 € conformément à l'avis des domaines.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au titre de la DETR pour le remplacement de la chaudière de la résidence d'Argenson.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents.

12) Commissions communales

M. le Maire informe l'assemblée que suite à la démission d'un membre du conseil municipal et à l'élection de deux adjoints supplémentaires, il y a lieu de procéder à une mise à jour de la composition de certaines commissions communales.

Commission environnement et développement durable

Jean-Paul JULIEN (Responsable de la commission)

Véronique WIGNO

Jean-Jacques ORIO

Dominique DEBENATH

Bertrand MORGENTHALER

Daniel VONTHRON

Ginette CERDAN

Graziella ALESCIO

Patrick MACIAG

Stéphane FOMHOLTZ

Malika LEFEVRE

Bryan GRAU

Cynthia GERSTER

Frantz Kilian FOITZIK

Nathalie JUNCKER

Fernand HOLDER

Jean-Luc GINDER

Commission vie associative

Jean-Paul JULIEN

Véronique WIGNO (responsable de la commission)

Jean-Jacques ORIO

Dominique DEBENATH

Bertrand MORGENTHALER

Daniel VONTHRON

Ginette CERDAN

Jean-Luc GINDER

Commission bien vieillir ensemble

Jean-Paul JULIEN

Véronique WIGNO

Jean-Jacques ORIO

Dominique DEBENATH

Bertrand MORGENTHALER

Ginette CERDAN

Daniel VONTHRON (responsable de la commission)

Pierre DOUSSELIN

Claudette PANCALLO

Martine LAENG

Marie-Rose BELTZUNG

Nathalie JUNCKER

Jean-Luc GINDER

Commission action sociale, logement et solidarité

Jean-Paul JULIEN

Véronique WIGNO

Jean-Jacques ORIO

Dominique DEBENATH (responsable de la commission)

Bertrand MORGENTHALER

Ginette CERDAN

Daniel VONTHRON

Graziella ALESCIO

Pierre DOUSSELIN

Claudette PANCALLO

Martine LAENG

Marie-Rose BELTZUNG

Nathalie JUNCKER

Jean-Luc GINDER

Commission animation de la commune

Jean-Paul JULIEN
Véronique WIGNO
Jean-Jacques ORIO
Dominique DEBENATH (responsable de la commission)
Bertrand MORGENTHALER
Ginette CERDAN
Daniel VONTHRON
Richard FUCHS
Claudette PANCALLO
Martine LAENG
Stéphane FOMHOLTZ
Michel VECCHIATO

Commission jeunesse

Jean-Paul JULIEN
Véronique WIGNO
Jean-Jacques ORIO (responsable de la commission)
Dominique DEBENATH
Bertrand MORGENTHALER
Ginette CERDAN
Daniel VONTHRON
Pierre DOUSSELIN
Mélissa ZIMMERMANN
Michel VECCHIATO
Cynthia GERSTER
Solenne WYSS
Jean-Luc GINDER

Commission scolaire

Jean-Paul JULIEN
Véronique WIGNO
Jean-Jacques ORIO (responsable de la commission)
Dominique DEBENATH
Bertrand MORGENTHALER
Ginette CERDAN
Daniel VONTHRON
Pierre DOUSSELIN
Mélissa ZIMMERMANN
Frantz Kilian FOITZIK
Solenne WYSS
Jean-Luc GINDER

Commission urbanisme

Jean-Paul JULIEN
Véronique WIGNO
Jean-Jacques ORIO
Dominique DEBENATH
Bertrand MORGENTHALER (responsable de la commission)
Ginette CERDAN
Daniel VONTHRON
Richard FUCHS
Claudette PANCALLO

Patrick MACIAG
Stéphane FOMHOLTZ
Bryan GRAU
Michel VECCHIATO
Cynthia GERSTER
Jean-Luc GINDER

Commission communication

Jean-Paul JULIEN
Véronique WIGNO
Jean-Jacques ORIO
Dominique DEBENATH
Bertrand MORGENTHALER
Daniel VONTHRON
Pierre DOUSSELIN (responsable de la commission)

Représentants de la commune aux conseils d'écoles :

M. le Maire ou son représentant, M. Jean-Jacques ORIO et Mme Ginette CERDAN

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BOLLWILLER (CCAS) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe à 8 le nombre de représentants, puis il procède à l'élection des membres : Dominique DEBENATH, Ginette CERDAN, Valérie BOSCATO, Claudette PANCALLO, Martine LAENG, Malika LEFEVRE, Marie-Rose BELTZUNG, Jean-Jacques DEMOULIN.

Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Président : Jean-Paul JULIEN
Titulaires : Bertrand MORGENTHALER, Richard FUCHS, Stéphane FOMHOLTZ, Michel VECCHIATO, Jean-Luc GINDER
Suppléants : Ginette CERDAN, Daniel VONTHRON, Claudette PANCALLO, Malika LEFEVRE, Jean-Jacques DEMOULIN.

M. le Maire demande à M. DEMOULIN s'il n'y a pas d'autres commissions auxquelles il souhaite participer.

M. Jean-Jacques DEMOULIN lui répond qu'il souhaite uniquement s'inscrire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la mise à jour des commissions communales

13) Personnel communal : création d'un poste d'Attaché territorial

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du recrutement d'un nouveau Directeur Général des Services au 1^{er} janvier 2021, il revient de créer un poste d'Attaché territorial et de supprimer celui d'Attaché territorial principal.

En effet, suite au jury de recrutement pour le poste de Directeur Général des Services il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune.

M. Jean-Jacques DEMOULIN estime qu'il s'agit d'un mauvais signal que de supprimer le poste d'Attaché territorial principal compte tenu de la taille de la commune et de son expansion.

M. Jean-Luc GINDER regrette également ce choix de supprimer le poste d'Attaché territorial principal même s'il ne remet pas en cause la compétence de la personne recrutée.

M. le Maire lui rappelle qu'il s'agit de la procédure habituelle.

Il rappelle par ailleurs la procédure suivie pour ce recrutement et la qualité des candidats reçus.

A la vue de ces éléments, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins deux votes contre (M. Jean-Luc GINDER et M. Jean-Jacques DEMOULIN) :

- de créer un poste d'Attaché territorial à pourvoir à compter du 1^{er} janvier 2021,
- de supprimer le poste d'Attaché territorial principal à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

14) Informations

Mme Véronique WIGNO fait une présentation du fonctionnement de la bibliothèque/ludothèque de la commune.

Elle présente notamment un bilan de l'activité de ce service et de son budget.

Elle rappelle que le fonctionnement de cette structure s'est adapté à la crise sanitaire avec la mise en place d'un drive.

Par contre, les événements prévus ont dû être annulés.

M. Pierre DOUSSELIN regrette que le site Internet de la bibliothèque ne soit pas adapté aux tablettes et téléphones mobiles.

Mme Véronique WIGNO informe l'assemblée de la mise en place d'un registre des personnes vulnérables qui compte 44 personnes.

La municipalité et les membres de la commission des aînés se sont réparti les personnes à contacter et à suivre.

15) Divers

M. Jean-Jacques DEMOULIN souhaite revenir sur la dernière séance du C.C.A.S et il souhaiterait savoir la raison pour laquelle il est prévu 46 000 € à l'article 6574 Subvention aux associations et autres personnes de droit privé.

M. le Maire lui rappelle que le CCAS a pu bénéficier d'une subvention de l'association des affaissements miniers et à ce jour cette somme n'a pas été utilisée. Par ailleurs, cet article utilisé est conforme à la nomenclature comptable.

Mme Martine LAENG rappelle qu'un budget doit être voté en équilibre et qu'il a été décidé de mettre cette somme sur cet article qui à ce jour n'a servi que pour une subvention de 1 000 € à CARITAS.

M. Jean-Luc GINDER souhaiterait que l'on puisse savoir quel est l'usage de cet argent et pour quelle raison on en fait un usage aussi réduit.

Mme Dominique DEBENATH rappelle que ce document a été distribué aux membres du CCAS dans un simple souci d'information.

M. Jean-Jacques ORIO rappelle que le CCAS est un organisme indépendant du conseil municipal.

M. Jean-Jacques DEMOULIN informe l'assemblée qu'il a envoyé le Dimanche 02 novembre 2020 un courriel à M. Jean GAUGLER (DGS) concernant la situation de Mme Rabia GRINE.

Il indique par ailleurs qu'il intervient en tant que délégué syndical.

M. GAUGLER avait trois jours pour répondre mais ne l'a pas fait.

Mme Martine LAENG lui indique que M. GAUGLER a une importante charge de travail.

M. Jean-Jacques DEMOULIN lui répond qu'il va sortir un mouchoir.

M. le Maire lui répond que ça n'est pas le lieu pour traiter de la situation de cette personne actuellement en disponibilité d'office au sein de la commune de Bollwiller et qui était candidate sur la liste de M. Jean-Luc GINDER aux dernières élections municipales.

Il rappelle pour autant à l'assemblée la procédure et l'historique concernant l'évolution statutaire de cette personne.

M. Bertrand MORGENTHALER indique à M. DEMOULIN qu'il est ici en tant que conseiller municipal et non délégué syndical.

M. Jean-Jacques DEMOULIN demande si la commune paye une location pour l'utilisation de la MJC.

M. le Maire lui répond que non.

M. Jean-Luc GINDER demande si le projet de zone d'activités à l'entrée de la commune avance.

M. le Maire lui répond qu'il est toujours en cours, en lien avec la M2A. Par ailleurs, des contacts ont été pris avec les propriétaires fonciers pour avancer sur ce dossier. Malheureusement la crise sanitaire retarde l'avancée de ce dossier.

M. Jean-Luc GINDER indique qu'il a été saisi par des professionnels pour un pôle médical.

Mme Marie-Rose BELTZUNG demande de quels professionnels il s'agit.

M. Jean-Luc GINDER indique qu'il s'agit de partenaires privés.

Mme Solène WISS demande si des travaux sont prévus pour l'aménagement de la rue de Staffelfelden au niveau de l'entrée de la commune. Elle souhaite également savoir si le passage piéton va être repris.

M. le Maire lui répond que ce projet fait partie des travaux à réaliser mais une étude va être entreprise afin de prioriser les chantiers à mettre en œuvre notamment sur la base de certains critères (vitesse, nombre de véhicules, personnes impactées, etc.). Concernant le passage piéton rue de Staffelfelden il est effectivement prévu qu'il soit repris.

Mme Solène WISS rappelle que le quartier des étangs est impacté par des problèmes de vitesse et elle souhaiterait faire partie d'un éventuel groupe de travail sur ce projet rue de Staffelfelden.

M. le Maire prend acte de cette demande et lui rappelle que les problèmes de vitesse dans le quartier des étangs résultent également de la vitesse des riverains de ce secteur.

Fin de la séance : 22h30

Bollwiller, le 16 novembre 2020

Le Maire :

Jean-Paul JULIEN

